

Pour attribution à
Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

Pour information à
Mesdames et Messieurs les IEN

Alençon, le 25 mars 2016

Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation
Nationale

Objet : Mouvement 2016 – appel à candidatures sur poste à profil

Service ressources humaines

Certains postes en raison des compétences requises et/ou du titre requis sont attribués hors barème et selon une procédure particulière.

Dossier suivi par
Evelyne Houette

Téléphone
02.33.32. 52.87
Fax
02.33.32.25.27

dsden61-srh12@ac-caen.fr

Cité Administrative
Place Bonet
CS 40020
61013 Alençon cedex

<http://www.ac-caen.fr/ia61>

POSTES :

Les postes à profil suivants seront vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 2016 :

- | | | |
|----------------------------|--|---|
| 1. CPC Généraliste | 11. Enseignant en charge d'une CHAM | 21. Dispositif relais |
| 2. CPC EPS | 12 CLDP L'Aigle et Flers | 22. Enseignant référent |
| 3. CPC ASH | 13. CDDP ALENCON | 23. Coordonnateur CDOEAS |
| 4. CPC ASH (dossier TICE) | 14. Secrétaire comité exécutif REP | 24. MDPH |
| 5. CPD option musique | 15. Secrétaire comité exécutif REP+ | 25. Hôpital FLERS |
| 6. CPD option arts visuels | 16. Direction école en REP | 26. ULIS collège ou lycée |
| 7. CPD Langues vivantes | 17. Direction école en REP+ | 27. Centre de détention |
| 8. CPD formation continue | 18. Classe orchestre du dispositif REP+ | 28. Centre éducatif fermé de Ste Gauburge |
| 9. CPD TICE | 19. Maître surnuméraire du dispositif REP+ | 29. Enseignant 1 ^{er} degré enfants allophones |
| 10. CPC TICE | 20. Direction d'école à 12 cl et plus | |

Les fiches de poste correspondantes sont transmises ci-joint.

PROCEDURE :

La candidature se fera :

1. Sous la forme d'une lettre de motivation manuscrite qu'il s'agisse d'une première candidature ou d'une demande de reconduction pour les enseignants déjà affectés sur le poste à titre provisoire en 2015/2016. Le courrier devra parvenir à la DSDEN (SRH1) pour le 18 avril 2016 par voie hiérarchique.
2. Par saisie informatique du vœu dans le mouvement.

Ce n'est qu'à cette double condition que la candidature pourra être prise en compte.

Les candidats postulant pour la première fois, seront convoqués individuellement pour un entretien à partir du 20 avril 2016. Les candidatures seront classées en fonction de l'adéquation du profil au poste. Elles sont prononcées à titre définitif ou provisoire avec bilan d'activités triennal.

Dans l'hypothèse où les candidats retenus auraient sollicité d'autres vœux au mouvement, la nomination sur le poste à profil sera privilégiée.



François Lacan

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE

POSTES	Postes basés en circonscription VACANTS et SUSCEPTIBLES VACANTS
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines ; • Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue ; • Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école ; • Assure sous l'autorité de l'IEN, le suivi de dossiers ; • Participe à la construction d'outils au service des enseignants.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un CAFIPEMF ; • Aptitude à l'analyse et à la synthèse ; • Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles ; • Sens de la communication et du travail en équipe.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ nomination pour trois ans ; ▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
« EPS »**

POSTES	Postes basés en circonscription VACANTS et SUSCEPTIBLES VACANTS
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines ; • Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue en particulier dans le domaine de l'EPS ; • Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école ; • Assure sous l'autorité de l'IEN, le suivi de dossiers ; • Participe à la construction d'outils au service des enseignants en particulier dans le domaine de l'EPS.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un CAFIPEMF option EPS ; • Aptitude à l'analyse et à la synthèse ; • Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles ; • Sens de la communication et du travail en équipe.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ nomination pour trois ans ; ▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
« ASH »**

POSTE	Poste à vocation départementale basé à Alençon VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN ASH et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. Il travaille sur le dossier départemental ASH et plus largement sur ce qui relève de la problématique des élèves à besoins éducatifs particuliers.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de classe de l'école au collège et en particulier dans le domaine de l'ASH ; • Intervient et conçoit des animations pédagogiques et des stages de formation continue ; • Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets individuels d'élèves et d'enseignement ; • Assure sous l'autorité de l'IEN, le suivi de dossiers départementaux ; • Participe à la construction d'outils au service des enseignants et à leur promotion (sites, centre ressources...) dans le domaine de l'ASH.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un CAPA-SH et d'un CAFIPEMF ; • A défaut, d'une certification spécialisée, le candidat doit posséder des connaissances avérées relatives à l'ASH ; • Aptitude à l'analyse et à la synthèse ; • Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles ; • Sens de la communication et du travail en équipe.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
« ASH »**

POSTE	Poste à vocation départementale basé à Alençon SUSCEPTIBLE VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN ASH et placé sous son autorité, il est en charge des dossiers relevant d'une expertise TICE et assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. Il travaille sur le dossier départemental ASH et plus largement sur ce qui relève de la problématique des élèves à besoins éducatifs particuliers.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de classe de l'école au collège et en particulier dans le domaine de l'ASH ; • Intervient et conçoit des animations pédagogiques et des stages de formation continue ; • Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets individuels d'élèves et d'enseignement ; • Assure sous l'autorité de l'IEN, le suivi de dossiers départementaux ; • Participe à la construction d'outils au service des enseignants et à leur promotion (sites, centre ressources...) dans le domaine de l'ASH ;
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un CAPA-SH et d'un CAFIPEMF ; • A défaut, d'une certification spécialisée, le candidat doit posséder des connaissances avérées relatives à l'ASH ; • Aptitude à l'analyse et à la synthèse ; • Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles ; • Sens de la communication et du travail en équipe ; • Maîtrise avérée des technologies nouvelles.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ nomination pour trois ans ; ▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
en éducation musicale

POSTE	Poste à vocation départementale basé à Alençon VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>Collaborateur direct et placé sous l'autorité de l'IENA, il assure des missions également pilotées par l'IEN en charge des dossiers départementaux « arts et culture »</p> <p>Rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants dans le cadre des orientations départementales définies par l'IEN en charge des dossiers départementaux « arts et culture ».</p>
FONCTIONS Et ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Aide et conseille</u> les enseignants, en priorité les maîtres débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines ; • <u>Au niveau départemental</u> : il assure la fonction de conseiller technique auprès du directeur académique. Il doit être en mesure de faire un état des lieux des pratiques et être force de proposition ; • <u>Projets des circonscriptions</u> : il participe à leur élaboration et à leur mise en œuvre, en particulier ce qui concerne les pratiques artistiques (éducation musicale et histoire des arts) ; • <u>Projets d'école</u> : il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école en particulier dans leur volet « éducation culturelle et artistique » ; • <u>Animation et formation</u> : il conduit des animations pédagogiques et des stages et participe à la création d'outils à destination des enseignants en particulier dans le domaine de l'éducation musicale et de l'histoire des arts ; • <u>Conseil</u> : il assiste les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes. Il répond à toute demande d'aide et de conseil en particulier dans le domaine de l'enseignement de l'éducation musicale et de l'histoire des arts ; • <u>Travail</u> en lien avec les divers services éducatifs et partenaires culturels en particulier dans le domaine de l'éducation musicale et de l'histoire des arts.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un CAFIPEMF option Education musicale ; • Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle ; • Sens de la communication et du travail en équipe ; • Sens de l'innovation et de la création.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
en Arts visuels

POSTE	Poste à vocation départementale basé à Alençon VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT et MISSIONS	<p>Collaborateur direct et placé sous l'autorité de l'IENA, il assure des missions également pilotées par l'IEN en charge des dossiers départementaux « arts et culture »</p> <p>Rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants dans le cadre des orientations départementales définies par l'IEN en charge des dossiers départementaux « arts et culture ».</p>
FONCTIONS et ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Aide et conseille</u> les enseignants, en priorité les maîtres débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines ; • <u>Au niveau départemental</u> : il assure la fonction de conseiller technique auprès du directeur académique. Il doit être en mesure de faire un état des lieux des pratiques et être force de proposition ; • <u>Projets des circonscriptions</u> : il participe à leur élaboration et à leur mise en œuvre, en particulier ce qui concerne les pratiques artistiques (arts visuels et histoire des arts) ; • <u>Projets d'école</u> : il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école en particulier dans leur volet « éducation culturelle et artistique » ; • <u>Animation et formation</u> : il conduit des animations pédagogiques et des stages et participe à la création d'outils à destination des enseignants en particulier dans le domaine des arts visuels et de l'histoire des arts ; • <u>Conseil</u> : il assiste les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes. Il répond à toute demande d'aide et de conseil en particulier dans le domaine de l'enseignement des arts visuels et de l'histoire des arts ; • <u>Travail</u> en lien avec les divers services éducatifs et partenaires culturels en particulier dans le domaine des arts visuels et de l'histoire des arts.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un CAFIPEMF option Arts visuels ; • Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle ; • Sens de la communication et du travail en équipe ; • Sens de l'innovation et de la création.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ nomination pour trois ans ; ▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
Langues vivantes

POSTE	Poste à vocation départementale basé à Alençon SUSCEPTIBLE VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IENA en charge du 1 ^{er} degré, chargé de mission LVE, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. Il travaille en collaboration avec les IEN en charge d'une circonscription du 1 ^{er} degré.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Aide et conseille</u> les enseignants, en priorité les maîtres débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines ; • <u>Au niveau départemental</u> : il assure la fonction de conseiller technique auprès du directeur académique. Il doit être en mesure de faire un état des lieux des pratiques et être force de proposition ; • <u>Projets des circonscriptions</u> : il participe à leur élaboration et à leur mise en œuvre, en particulier ce qui concerne l'histoire et la géographie et les langues vivantes étrangères ; • <u>Projets d'école</u> : il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école en particulier dans leur volet « LVE » ; • <u>Animation et formation</u> : il conduit des animations pédagogiques et des stages et participe à la création d'outils à destination des enseignants en particulier dans le domaine « LVE » ; • <u>Conseil</u> : il assiste les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes. Il répond à toute demande d'aide et de conseil en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères ; • <u>Contribue</u> au suivi des dispositifs ELCO du département.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un CAFIPEMF option LVE ; • Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle ; • Sens de la communication et du travail en équipe.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ nomination pour trois ans ; ▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
Délégué à la formation continue

POSTE	Poste à vocation départementale basé sur ALENCON - SUSCEPTIBLE VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT et MISSIONS	Placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de l'IENA, il est chargé de participer à l'élaboration et au suivi des actions de formation initiale et continue au plan départemental.
FONCTIONS et ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Participe, aux côtés de l'ESPE, à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositifs de formation initiale ; • Aide à la coordination de l'action des formateurs de terrain et principalement des PEMF dans le cadre de la formation initiale ; • Participe à la construction du plan départemental de formation continue ; • Participe à la construction et à la mise en œuvre des actions départementales de formation continue ; • Assiste les équipes de circonscription dans la construction et le suivi de leur plan de formation en circonscription ; • Apporte son concours aux missions d'aide et de conseil des enseignants, en priorité, des maîtres débutants.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un CAFIPEMF ; • Sens de la communication et du travail en équipe ; • capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes et d'identification de leviers pour les améliorer ; • Excellentes capacités relationnelles et esprit d'initiative et de synthèse ; • Bonne maîtrise des technologies nouvelles.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL TICE

POSTE	Poste à vocation départementale SUSCEPTIBLE VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT et MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique TICE est un enseignant du 1^{er} degré investi d'une mission par le directeur académique. Il travaille à ce titre, sous la responsabilité de l'IEN en charge des TICE. Il exerce sa mission dans un double environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le groupe départemental TICE - Les équipes de circonscription d'Alençon 2 et 3
FONCTIONS et ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner puis évaluer, avec l'IEN « TICE », les axes de travail de la politique départementale ; • Participer à la coordination du groupe départemental TICE ; • Impulser le développement de l'usage des TICE dans le département en liaison avec les IEN ; • Favoriser la mutualisation et la diffusion de contenus pédagogiques au sein du département ; • Contribuer à la mise en place de systèmes de gestion administrative ou pédagogique (base élèves, Afflenet ...) ; • Représenter l'institution dans certaines manifestations et réunions ; • Tisser des liens entre les établissements scolaires, les collectivités locales et les instances de l'éducation nationale ;
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un CAFIPEMF option Technologies et ressources éducatives et posséder au minimum les compétences du C2i niveau 2 enseignant ; • Double compétence pédagogique et technique prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'utilisation des TICE ; • Capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes ; • Excellentes capacités relationnelles, esprit d'initiative et de synthèse.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE de CIRCONSCRIPTION TICE

POSTE	<p>Postes en circonscription ARGENTAN – L’AIGLE - LA FERTE MACE – FLERS et MORTAGNE</p> <p>VACANTS et SUSCEPTIBLES VACANTS</p> <p>L’enseignant consacre 75% de son temps à sa mission TICE en circonscription et 25% à sa mission départementale (sous l’autorité de l’IEN TICE).</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT et MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique TICE est un enseignant du 1^{er} degré investi d’une mission par le directeur académique.</p> <p>Il exerce sa mission dans un double environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La circonscription à laquelle il est rattaché d’une part, - Le groupe départemental TICE d’autre part. Il travaille à ce titre, sous la responsabilité de l’IEN en charge des TICE.
FONCTIONS et ACTIVITES	<p>Mission en circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le numérique et son usage dans les pratiques d’enseignement, de formation, de gestion et d’administration au sein du 1^{er} degré ; • Tisser des liens entre les établissements scolaires, les collectivités locales et les instances de l’Education Nationale. <p>Mission départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l’équipe TICE départementale, soutenir et impulser la politique départementale ; • S’investir dans des projets arrêtés par l’IEN TICE.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire d’un CAFIPEMF option Technologies et ressources éducatives et posséder au minimum les compétences du C2i niveau 2 enseignant ; • Double compétence pédagogique et technique prenant appui sur une expérience d’enseignant en matière d’utilisation des TICE ; • Capacité d’analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes ; • Excellentes capacités relationnelles, esprit d’initiative et de synthèse.
SPECIFICITES DU POSTE	<p>Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).</p>
MODALITES D’AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> » nomination pour trois ans ; » l’évaluation, après trois années d’exercice, sera conduite à partir d’un bilan d’activités. A l’issue de cette évaluation, l’intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Professeur des écoles en charge d'une
Classe à Horaires Aménagés en Musique – CHAM -**

POSTES	Deux postes implantés dans les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 de l'école Jules Ferry d'Alençon. SUSCEPTIBLES VACANTS
CADRE DE FONCTIONNEMENT	Horaire hebdomadaire inhérent au service à effectuer par un professeur des écoles.
FONCTIONS et COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer une fonction d'enseignement en relation avec la nature du poste ; • L'enseignant travaille en concertation avec les professeurs spécialisés du Conservatoire et le conseiller pédagogique départemental à la structuration et à l'évaluation du projet annuel inscrit dans le projet pédagogique musical du dispositif ; • Dans le cadre des horaires d'enseignement, l'enseignant participe partiellement aux séances d'éducation musicale délivrées par le Conservatoire ; • Faire preuve de flexibilité, du sens du travail d'équipe et de la concertation ; • Savoir situer son enseignement dans une approche transversale ; • Témoigner d'une double compétence pédagogique et technique dans le domaine musical et plus largement dans les enseignements artistiques ; • Faire preuve de capacités relationnelles et de disponibilité dans le cadre d'une pratique partenariale (Conservatoire) ; • Faire preuve de motivation et d'engagement
MODALITES D'AFFECTATION	<p>▶▶ nomination pour trois ans ;</p> <p>▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.</p>

**CENTRE LOCAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE
CANOPE**

POSTES	<p>SUSCEPTIBLES VACANTS</p> <p>Antenne de L'AIGLE : 1 mi-temps + 2 quarts temps d'enseignement</p> <p>Antenne de FLERS : 1 mi-temps + 2 quarts temps d'enseignement</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>En coordination avec le CDDP d'Alençon, l'enseignant assure la gestion, l'animation et le développement de l'antenne du CLDP.</p>
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder des qualités relationnelles et aptitudes à la communication ; • Posséder des compétences d'organisation et de travail en autonomie ; • Faire preuve d'initiative, notamment pour le développement du CLDP ; • Etre capable de gérer un fonds de bibliothèque ; • Posséder de bonnes connaissances en informatique ; • Etre capable de développer un site internet.
SPECIFICITES DU POSTE	<p>Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).</p> <p>Ce poste nécessite un emploi du temps adapté, incluant le travail le mercredi entier pour l'ouverture du CLDP</p>
MODALITES D'AFFECTATION	<p>» nomination pour trois ans ;</p> <p>» l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.</p>

Poste d'enseignant 1^{er} degré
Centre de documentation – Réseau CANOPE
et
Archives Départementales ALENCON

POSTE	<p>POSTE SUSCEPTIBLE VACANT :</p> <p style="text-align: center;">¾ temps au Centre de documentation CANOPE complété par ¾ temps aux Archives Départementales</p>
MISSION	<p>La mission de l'animateur pédagogique en poste au CDDP et aux archives s'articule autour de différents axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir et accompagner le public en médiathèque ; ▪ Participer à l'animation pédagogique au niveau départemental et dans les circonscriptions en cohérence avec la politique départementale et le cahier des charges académiques ; ▪ Participer à la gestion de fonds documentaires, de malles pédagogiques... ; ▪ Mettre en place des expositions.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir une bonne connaissance des textes relatifs à l'enseignement ; ▪ S'intéresser aux arts et à la culture en général, au patrimoine local... ; ▪ Avoir une bonne pratique informatique ; ▪ Posséder des qualités relationnelles, des aptitudes à la communication, à l'animation de groupes ; ▪ Avoir un grand sens du travail en équipe.
SPECIFICITE DU POSTE	<p>Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IENA et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CDDP, les conditions d'exercice sont celles de tous les personnels du CRDP.</p>
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Secrétaire de comité exécutif
Réseau Education Prioritaire**

POSTES	<p>½ poste FLERS : Collège Jean Monnet</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ecole Morin/La Fontaine ◆ Ecole Les Vallées <p>½ poste VIMOUTIERS : Collège Hée-Fergant</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ecole Flaubert ◆ Ecole La Varende <p>VACANTS</p>
MISSIONS	<p>Sous l'autorité du principal de collège et de l'IEN de circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au pilotage et assurer le suivi des dossiers du Réseau Réussite Scolaire ; • Préparer et mettre en œuvre les décisions du comité exécutif ; • Coordonner et assurer le suivi du projet de REP ; • Articuler dans le cadre du COS, le projet d'établissement et les projets d'écoles ; • Accompagner les équipes dans les projets pédagogiques et participer à l'amélioration des résultats des élèves ; • Mettre ses compétences au service de la formation des membres du réseau d'éducation prioritaire REP ; • Développer et favoriser le dialogue avec les partenaires internes et externes à l'éducation nationale ; • Rechercher les financements et les ressources liés aux différents projets ; • Tenir un tableau de bord du REP+.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences dans les domaines de la pédagogie et de la formation ; • Compétences organisationnelles et relationnelles, gestion de groupes ; • Aptitude à l'analyse, la synthèse et la rédaction ; • Maîtrise des techniques informatiques ; • Connaissance des différents textes relatifs à l'éducation prioritaire et plan de cohésion sociale.
SPECIFICITES DU POSTE	<p>La diversité des missions à assurer demande une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires de service.</p>
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

Secrétaire de comité exécutif
Dispositif REP+ d'ALENCON Louise Michel

POSTE	<p>Dispositif REP+ Perseigne ALENCON : Collège Louise Michel</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ecole Jean de la Fontaine ◆ Ecole Jules Verne ◆ Ecole Molière <p>⇒ 1 mi-temps pour la coordination de l'éducation prioritaire</p> <p style="text-align: center;">SUSCEPTIBLE VACANT</p>
MISSIONS	<p>Sous l'autorité du principal de collège et de l'IEN de circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au pilotage et assurer le suivi des dossiers du Réseau Réussite Scolaire ; • Préparer et mettre en œuvre les décisions du comité exécutif ; • Coordonner et assurer le suivi du projet de REP+ ; • Articuler dans le cadre du projet REP+, le projet d'établissement et les projets d'écoles ; • Accompagner les équipes dans les projets pédagogiques et participer à l'amélioration des résultats des élèves ; • Mettre ses compétences au service de la formation des membres du REP+ ; • Développer et favoriser le dialogue avec les partenaires internes et externes à l'éducation nationale ; • Rechercher les financements et les ressources liés aux différents projets ; • Tenir un tableau de bord du REP+.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences dans les domaines de la pédagogie et de la formation ; • Compétences organisationnelles et relationnelles, gestion de groupes ; • Aptitude à l'analyse, la synthèse et la rédaction ; • Maîtrise des techniques informatiques ; • Connaissance des différents textes relatifs à l'éducation prioritaire et plan de cohésion sociale.
SPECIFICITES DU POSTE	<p>La diversité des missions à assurer demande une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires de service.</p>
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ nomination pour trois ans ; ▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

Directeur d'école au sein des Dispositifs REP de FLERS et VIMOUTIERS

POSTES	<p>Dispositif REP FLERS : Ecole Les Vallées et Morin/La Fontaine</p> <p>Dispositif REP VIMOUTIERS : Ecole Gustave Flaubert</p> <p>SUSCEPTIBLES VACANTS</p>
MISSIONS	<p>Les missions du directeur d'école sont définies par le décret 89-122 du 24 février 1989 – version consolidée au 15 septembre 2002 – qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école.</p> <p>La complexité de la tâche en fonction de sa situation au sein du dispositif REP implique, pour le directeur, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité pour compenser les inégalités et assurer les apprentissages fondamentaux.</p>
FONCTIONS	<p>Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif ; • Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP ; • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège ; • Participer activement aux travaux du conseil école-collège ; • Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues ; • Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration d'actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ; • Etre l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Etre le garant d'un climat scolaire favorable.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et régulation de la vie de l'école ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative ; • Maîtriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ; • Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.
MODALITES DE RECRUTEMENT et D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ inscription obligatoire sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction. ☞ Même procédure de recrutement que tout poste à profil. ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Directeur d'école au sein du
Dispositif REP + d'ALENCON Louise Michel**

POSTES	<p>Dispositif REP+ Perseigne ALENCON : Collège Louise Michel</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ecole Molière ◆ Ecole Jean de La Fontaine ◆ Ecole Jules Verne <p>Ces écoles sont rattachées à la circonscription d'Alençon 2.</p> <p style="text-align: right;">SUSCEPTIBLES VACANTS</p>
MISSIONS	<p>Les missions du directeur d'école sont définies par le décret 89-122 du 24 février 1989 – version consolidée au 15 septembre 2002 – qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école.</p> <p>La complexité de la tâche en fonction de sa situation au sein du dispositif REP+ implique, pour le directeur, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité pour compenser les inégalités et assurer les apprentissages fondamentaux.</p>
FONCTIONS	<p>Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif ; • Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+ ; • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège ; • Participer activement aux travaux du conseil école-collège ; • Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues ; • Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration d'actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ; • Etre l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Etre le garant d'un climat scolaire favorable.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et régulation de la vie de l'école ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative ; • Maîtriser les TUIIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ; • Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.
MODALITES DE RECRUTEMENT et D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ inscription obligatoire sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction. ☞ Même procédure de recrutement que tout poste à profil. ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

Professeur des écoles en charge d'une classe
« **orchestre** » dans les écoles du
Dispositif REP+ d'ALENCON Louise Michel

POSTES	<p>Trois postes sont ouverts dans les classes de CM2 des écoles du dispositif :</p> <p>▶▶ Ecole La Fontaine SUSCEPTIBLE VACANT ▶▶ Ecole Jules Verne SUSCEPTIBLE VACANT ▶▶ Ecole Molière SUSCEPTIBLE VACANT</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT	<p>Horaire hebdomadaire inhérent au service à effectuer par un professeur des écoles.</p>
FONCTIONS COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer une fonction d'enseignement en relation avec la nature du poste ; • Dans le cadre des horaires d'enseignement, l'enseignant encadre également les séances d'éducation musicale obligatoire ; • L'enseignant travaille en collaboration avec les professeurs spécialisés du Conservatoire et le conseiller pédagogique départemental à la structuration et à l'évaluation du projet annuel inscrit dans le projet expérimental musical du dispositif ; • Faire preuve de flexibilité, du sens du travail d'équipe et de concertation ; • Savoir situer son enseignement dans une approche transversale ; • Avoir intégré le traitement individualisé de la difficulté scolaire ; • S'approprier les objectifs et dispositifs du projet du REP+ ; • Témoigner d'une double compétence pédagogique et technique dans le domaine musical ; • Faire preuve de capacités relationnelles et disponibilité dans le cadre d'une pratique partenariale (Conservatoire) ; • Faire preuve de motivation et d'engagement.
MODALITES D'AFFECTATION	<p>▶▶ nomination pour trois ans ;</p> <p>▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.</p>

**Professeur des écoles « maître surnuméraire » du
Dispositif REP+ d'ALENCON Louise Michel**

POSTE	<p>Trois postes sont ouverts les écoles du dispositif REP+</p> <p>▶▶ Ecole La Fontaine VACANT</p> <p>▶▶ Ecole Jules Verne VACANT</p> <p>▶▶ Ecole Molière SUSCEPTIBLE VACANT</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT	<p>Horaires hebdomadaires de 24 heures à répartir de façon annuelle équitable entre les 2 écoles concernées par le dispositif (écoles Molières et La Fontaine).</p> <p>Modalités de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention directe auprès des élèves selon des formes adaptées : <ul style="list-style-type: none"> ◆ co-enseignement ◆ dédoublement ou barettage ◆ ateliers ◆ décroisement - Priorités : <ul style="list-style-type: none"> ▶▶ maîtrise de la langue orale et écrite ▶▶ mathématiques ▶▶ méthodologie - Prise en charge de groupes d'élèves en inter-degrés dans le cadre de la liaison école/collège
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du contexte du réseau d'éducation prioritaire sollicité et du fonctionnement de l'éducation prioritaire en général ; • Avoir une bonne maîtrise des programmes scolaires des 1^{er} et 2nd degrés et du socle commun ; • Bonne maîtrise de la problématique de la difficulté scolaire et de ses modalités de traitement ; • Sens du travail en équipe, du dialogue et de la concertation ; • Maîtrise de la didactique des disciplines mathématiques et maîtrise de la langue à chaque niveau de l'école primaire ; • Capacité à se montrer force de propositions dans le domaine du traitement de la difficulté scolaire au sein de l'équipe des maîtres de l'école et dans le cadre de travaux réalisés au plan départemental.
MODALITES D'AFFECTATION	<p>▶▶ nomination à titre provisoire pour 3 ans renouvelable ;</p> <p>▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.</p>

Poste de direction des Ecoles à 12 classes et plus

POSTES	<ul style="list-style-type: none"> - Louis Forton SEES - Aristide Briand MORTAGNE - Edgar Degas GACE 	<p>SUSCEPTIBLE VACANT</p> <p>SUSCEPTIBLE VACANT</p> <p>VACANT</p>
MISSIONS	<p>Les missions du directeur d'école sont définies par le décret 89-122 du 24 février 1989 – version consolidée au 15 septembre 2002 – qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école.</p> <p>La complexité de la tâche en fonction de l'importance de l'école, implique, pour le directeur, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.</p>	
FONCTIONS	<p>Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif ; • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège ; • Participe activement aux travaux du conseil école-collège ; • Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues ; • Etre l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Etre le garant d'un climat scolaire favorable. 	
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et régulation de la vie de l'école ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative ; • Maîtriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ; • Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées. 	
MODALITES DE RECRUTEMENT et D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ inscription obligatoire sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction. ☞ Même procédure de recrutement que tout poste à profil. ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions. 	

DISPOSITIF RELAIS

POSTES	<p>SEGPA Racine ALENCON, SEGPA Monnet FLERS, SEGPA Molière L'AIGLE</p> <p>SUSCEPTIBLES VACANTS</p>
MISSIONS	<p>L'enseignant coordonnateur d'un dispositif relais coordonne une équipe de professionnels dont la mission est de prendre en charge des élèves en voie de marginalisation qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire afin de les aider à reprendre pied et rejoindre le système scolaire.</p> <p>Profil des élèves concernés : élèves du second degré encore sous obligation scolaire mais rejetant l'institution scolaire et les apprentissages, parfois en voie de déscolarisation ou de désocialisation. Ces élèves doivent avoir bénéficié de toutes les mesures d'aide et de soutien existant au collège. Ils ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé ni des mesures prévues pour l'accueil des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.</p> <p>Ces élèves sont admis en dispositif relais par une commission départementale.</p> <hr/> <p>Il existe deux types de dispositifs relais : les classes et les ateliers relais. Les publics et la dimension des équipes professionnelles diffèrent en fonction de chacun d'eux (lire la circulaire n° 2006-129 du 21-8-2006).</p> <p>L'enseignant coordonnateur en dispositif relais :</p> <p style="text-align: center;"><i>Enseigne et organise les enseignements disciplinaires proposés par les professeurs du second degré volontaires et assure la cohérence de l'ensemble des actions menées dans le but d'aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages, se réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle et favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences ;</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Assiste aux commissions d'affectation des élèves et propose, en cas de besoin, des prolongations de séjour au sein du dispositif pour certains élèves ;</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Organise les activités hors enseignement avec les partenaires constitués par les équipes professionnelles (assistant d'éducation, éducateur PJJ, associations,...) et avec les enseignants référents au sein des établissements d'origine des élèves ;</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Suit avec attention la réintégration des élèves dans leur établissement d'origine.</i></p> <p>La réalisation de ces missions implique une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires de service.</p> <p>Le dispositif relais dépend administrativement de l'établissement du second degré support et est placé sous la responsabilité du chef d'établissement. L'accompagnement pédagogique est assuré par l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH et son équipe.</p>
et	
FONCTIONS	
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<p>Il n'est pas obligatoire de disposer d'une spécialité mais il est nécessaire d'avoir eu une expérience préalable auprès d'un public scolaire en difficulté.</p> <p>Il est important de savoir travailler en équipe.</p>
SPECIFICITES DU POSTE	<p>Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 DU 25/08/2000).</p>
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

ENSEIGNANT REFERENT*Pour le suivi et la scolarisation des élèves handicapés*

POSTES	Territorialisés par secteur : (<i>résidence administrative implantée en collège</i>) - ALENCON - ALENCON/SEES - ARGENTAN/VIMOUTIERS - DOMFRONT J. Prévert (ouverture 2016) - FLERS/BRIOUZE - LA FERTEMACE/CARROUGES - L'AIGLE - MORTAGNE
CADRE DE FONCTIONNEMENT	Sous l'autorité et la coordination de l'IEN ASH <input checked="" type="checkbox"/> Secteur d'intervention : écoles, établissements du second degré de l'enseignement supérieur et établissements spécialisés (IME.) <ul style="list-style-type: none">▪ Accueil et information des élèves et des familles ;▪ Organisation des réunions des équipes de suivi de la scolarisation ;▪ Contribution aux évaluations des équipes pluridisciplinaires de la MDPH ; Travail avec les équipes d'écoles et les partenaires associés à la scolarisation des élèves handicapés.
FONCTIONS	Assurer le suivi de la scolarité des élèves handicapés par une participation : <ul style="list-style-type: none">○ aux équipes éducatives○ aux Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation○ à l'élaboration des Projets Personnalisés de Scolarisation○ aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation○ aider à la constitution des dossiers
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none">▪ Titulaire du CAPA-SH, CAPSAIS ou du CAEI ;▪ Bonne connaissance de la réglementation de l'ASH ;▪ Respect strict du secret professionnel et du devoir de réserve ;▪ Qualités relationnelles ;▪ Sens de l'organisation, du travail en équipe et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions ;▪ Maîtrise des techniques informatiques.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique t/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000)
MODALITES D'AFFECTATION	<p>▶ nomination pour trois ans ;</p> <p>▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.</p>

**Secrétaire/coordonnateur Commission départementale
d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
et coordonnateur entre CDO et CDA à la MDPH**

POSTE	Basé à la circonscription ASH – VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT	<p>Sous l'autorité et la coordination de l'IEN ASH</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ accueil et information des élèves et des familles ↳ organisation des réunions, des commissions restreintes et plénières ↳ contribution aux évaluations des parcours scolaires des élèves ↳ travail avec les équipes d'écoles et les partenaires associés à la scolarisation des élèves relevant des EGPA
FONCTIONS et ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le suivi du parcours scolaire des élèves affectés en EGPA ; ▪ Participer éventuellement aux équipes éducatives ; ▪ Constituer les dossiers CDO ; ▪ Participer aux équipes pluridisciplinaires à la MDPH pour l'orientation en EGPA ; ▪ Assurer ponctuellement la gestion des dossiers suivis par l'enseignant référent de Mortagne.
COMPETENCES et QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé ou équivalent ; ▪ Bonne connaissance de la réglementation de l'ASH, en particulier de ce qui relève de l'adaptation du second degré ; ▪ Respect strict du devoir de réserve ; ▪ Qualités relationnelles ; ▪ Sens du travail en équipe, de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions ; ▪ Maîtrise des techniques informatiques.
SPECIFICITES DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique t/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000)
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

Enseignant 1^{er} degré coordonnateur
Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDPH

POSTE	MDPH – Maison départementale des personnes handicapées SUSCEPTIBLE VACANT
MISSIONS et FONCTIONS (Décret n° 2005-1587 du 19/12/2005)	Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et fonctionnelle du directeur de la MDPH et mis à disposition de la MDPH Secteur d'intervention : écoles, établissements du second degré et des établissements spécialisés (IME..) du département-. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▶▶ Assure l'organisation et le fonctionnement des Equipes pluridisciplinaires d'évaluation ▶▶ Travaille avec les partenaires associés à la scolarisation des élèves handicapés.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé ou équivalent ; ▪ Bonne connaissance de la réglementation de l'ASH ; ▪ Respect strict du secret professionnel et du devoir de réserve ; ▪ Qualités relationnelles ; ▪ Sens du travail en équipe, de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions ; ▪ Maîtrise des techniques informatiques ; ▪ Disponibilité (horaire d'enseignant n'ayant pas la responsabilité d'une classe).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ nomination pour trois ans ; ▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Enseignant spécialisé
Centre Hospitalier FLERS**

POSTE	<p>Poste rattaché au centre hospitalier de FLERS</p> <p>SUSCEPTIBLE VACANT</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT	<p>Placé sous l'autorité de l'l'IEH ASH</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ assure les fonctions d'enseignant spécialisé auprès des élèves hospitalisés ➤ effectue l'évaluation pédagogique des élèves afin d'être en capacité de faire des propositions pédagogiques dans le cadre de leur problématique ➤ contribue à la permanence d'un lien avec le milieu scolaire ordinaire
FONCTIONS et ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enseigner à des élèves hospitalisés tenant compte des problématiques particulières ; ▪ maintenir des échanges avec le lieu de scolarisation en milieu ordinaire et avec les familles ; ▪ participer, le cas échéant, aux réunions de régulation, de synthèse au sein des équipes. Il sera alors amené à travailler au sein d'une équipe et donc en collaboration avec les différents partenaires (parents, médecins, personnel infirmier...) ; ▪ collaborer avec les enseignants référents Education nationale.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ être titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé option F (correspondant plus spécifiquement à la problématique des élèves accueillis au CH de Flers) ; ▪ savoir travailler en équipe avec différents partenaires ; ▪ avoir des qualités relationnelles, d'accueil, d'écoute et de confidentialité ; ▪ être capable d'analyser des situations complexes pouvant être dues aux différentes pathologies ; en mesurer les incidences en terme de scolarité ; ▪ être capable de mobiliser les élèves sur des champs d'activités scolaires.
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ nomination pour trois ans ; ▶▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Coordonnateur d'ULIS (collège-lycée)
Enseignant 1^{er} degré**

POSTES	<p>Postes implantés : <u>Collège</u> : Racine, Saint Exupéry et Balzac ALENCON – Truffaut ARGENTAN – Sévigné FLERS - Dolto L'AIGLE – Louis Grenier LE MELE S/SARTHE – Jacques Conté SEES <u>SEGPA</u> : Rostand ARGENTAN – Monnet FLERS – Molière L'AIGLE – Chartier MORTAGNE <u>Lycée</u> : LP Maréchal Leclerc ALENCON – Flora Tristan LA FERTE MACE – Lycée Napoléon de L'AIGLE</p> <p style="text-align: right;">Vacants et susceptibles vacants</p>
MISSIONS	<p>Avec l'aide de l'équipe de circonscription ASH</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignement et coordination avec les professeurs de l'établissement pour les élèves concernés ; ▪ Préparation à l'ouverture de la classe : implantation – organisation dans l'établissement ; ▪ Mission d'explication – personnels de l'établissement – parents – élèves ; ▪ Rédaction du projet de classe et des projets professionnels ; ▪ Participation avec l'équipe de direction à la rédaction des conventions de fonctionnement avec les différents partenaires (IME, SESSAD).
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignant spécialisé CAPSAIS, CAEI ou CAPA-SH option D ; ▪ Connaissance, expérience de l'ASH du second degré ; ▪ Qualités relationnelles : animation, coordination, concertation, travail en équipe ; ▪ Compétences en informatique appréciées.
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

Enseignant 1^{er} degré
CENTRE DE DETENTION d'ARGENTAN
CENTRE PENITENTIAIRE de-CONDE S/SARTHE

POSTE	ARGENTAN – Centre de détention 3 postes ALENCON/CONDE SUR SARTHE – Centre pénitentiaire 1 poste
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Placé sous l'autorité de l' IEN ASH <ul style="list-style-type: none"> ➤ assure les fonctions d'enseignant spécialisé après avoir finement évalué les besoins des apprenants ; ➤ effectue l'évaluation pédagogique des apprenants afin d'être en capacité de faire des propositions pédagogiques dans le cadre de leur problématique ; ➤ contribue à la permanence d'un lien avec les services pénitentiaires.
FONCTIONS ET ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enseigner en tenant compte des problématiques particulières du public scolarisé ; ▪ participer, le cas échéant, aux réunions de régulation, de synthèse au sein des équipes. Il sera alors amené à travailler au sein d'une équipe et donc en collaboration avec différents partenaires.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ être titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé option F ; ▪ savoir travailler en équipe avec différents partenaires ; ▪ avoir des qualités relationnelles, d'accueil, d'écoute et de confidentialité ; ▪ être capable d'analyser des situations complexes ; ▪ être capable de mobiliser les apprenants sur des champs d'activités scolaires adaptés à leurs centres d'intérêt ; ▪ expérience d'enseignement devant un public adulte.
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nomination pour trois ans ; ▶ l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CENTRE EDUCATIF FERME « MONTJOIE » de-
Ste Gauburge/Ste Colombe**

POSTE	<p>Le Centre Educatif Fermé « Montjoie » de l'Orne, situé à St Gauburge-Ste-Colombe (15 km de L'Aigle) accueille des jeunes âgés de 13 à 16 ans, délinquants récidivistes placés sous mandat judiciaire. Le centre proposera une individualisation des apprentissages dans le cadre d'un projet éducatif individuel faisant appel à une pluridisciplinarité.</p> <p>SUSCEPTIBLE VACANT</p>
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience auprès des publics difficiles ▪ Capacité à entrer en relation avec des jeunes ▪ Capacité d'adaptation et d'individualisation des apprentissages ▪ Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire ▪ Autorité naturelle ▪ Bon équilibre ▪ Esprit d'initiative et d'innovation pédagogique ▪ Etre titulaire du CAPA-SH option F de préférence
MODALITES DE RECRUTEMENT	<p>Les enseignants adressent au service ressources humaines (SRH) un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription. Parallèlement, ils saisissent le vœu correspondant dans le mouvement.</p> <p>Les candidatures sont examinées par une commission mixte Education nationale/Justice qui se réunit conformément aux dispositions de la note de service n° 2005-048 du 4 avril 2005, publiée au B.O. n° 18 du 14 avril 2005 ;</p>

Accompagnement des élèves allophones et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

<p align="center">POSTE</p>	<p>Basé à l'école primaire La Fontaine du REP+ L. Michel d'Alençon sous l'autorité directe de l'IENA</p> <p>SUSCEPTIBLE VACANT</p>
<p align="center">MISSIONS</p>	<p>Accompagnement de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sur le plan départemental.</p> <p>Accompagnement de la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs sur le plan départemental.</p>
<p align="center">FONCTIONS</p>	<p><u>Accompagnement des élèves allophones :</u> Concourir à la mise en œuvre des objectifs de la circulaire 2012-141. En lien avec les IEN de circonscription et sous l'autorité directe de l'IENA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les connaissances et compétences des élèves et proposer un premier parcours de scolarisation ; - Assurer un suivi des élèves en lien avec les équipes enseignantes ; - Conseiller les équipes enseignantes dans la prise en charge de ces élèves ; - Participer aux actions de formation du CASNAV ; - Aider à assurer la liaison avec les familles et les associations ou organismes référents ; - Produire des outils d'évaluation et de pilotage de l'action départementale. <p><u>Accompagnement des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs :</u> En lien avec les IEN de circonscription et sous l'autorité directe de l'IENA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi des élèves en lien avec les équipes enseignantes ; - Conseiller les équipes enseignantes dans la prise en charge de ces élèves ; - Aider à assurer la liaison avec les familles et avec les collectivités territoriales ; - Produire des outils d'évaluation et de pilotage de l'action départementale.
<p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<p>Certification complémentaire Français Langue Seconde (FLS). A défaut, formation FLS ou Français Langue Etrangère (FLE) souhaitée.</p>
<p align="center">MODALITES D'AFFECTATION</p>	<p>►► nomination pour trois ans ;</p> <p>►► l'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activités. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.</p>